

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 14 novembre 1975

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LA POSSIBILITÉ D'ABAÎSSER À 60 ANS L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ
À LA PENSION DE VIEILLESSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné le nombre considérable de jeunes de 18 à 25 ans qui sont en chômage, et compte tenu du fait que cette situation constitue un problème grave et inquiétant pour cette catégorie de personnes et que, de ce fait, le pays est privé des énergies et des talents de ces jeunes, je propose, appuyé par le député de Rimouski (M. Allard):

Que cette Chambre prie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de présenter au plus tôt à la Chambre un projet de loi qui abaisserait l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans pour les personnes qui désireront prendre leur retraite pour faire de la place aux jeunes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—LES INTENTIONS DU
GOUVERNEMENT QUANT À UN RAPPEL EXÉCUTOIRE AU
TRAVAIL

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Postes. Il y a une semaine aujourd'hui le premier ministre déclarait à la Chambre que le gouvernement n'était pas décidé à présenter une mesure législative pour rétablir le service postal au Canada et qu'il s'agissait de juger quand les ennuis provoqués par la grève l'emporteraient sur le droit de grève. Comme la grève dure maintenant depuis près de quatre

semaines et qu'elle est déjà la plus longue de notre histoire, je demande au ministre des Postes combien de temps encore, à son avis, la population sera forcée, à cause de l'inaction du gouvernement, d'endurer les difficultés dues à l'interruption du service postal?

● (1110)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre l'a signalé, il s'agit de savoir quand les ennuis deviennent insupportables, c'est une question de jugement. Heureusement, les hommes d'affaires s'adaptent parfaitement à d'autres méthodes de communication. Les postiers eux-mêmes y aident en établissant leur propre service de livraison, ce qui atténue la tension. A en juger par le courrier—j'ai reçu 3,810 télégrammes dont trois étaient défavorables—je peux m'en tenir à ma prédiction que d'ici Pâques prochain, quand le gouvernement le jugera bon dans l'intérêt du pays, la grève sera résolue. Mais permettez-moi d'ajouter que cette question devrait être adressée plutôt aux chefs du syndicat qui, s'ils accordaient à leurs travailleurs le droit démocratique de se prononcer par scrutin secret, les verraient probablement décider le retour au travail pour le lendemain.

LA GRÈVE DES POSTIERS—LA QUESTION DU VOTE SUR
L'OFFRE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Mercredi dernier, le premier ministre a également signalé que notre proposition de loi spéciale ordonnant la tenue d'un vote surveillé par le gouvernement pour connaître l'opinion des postiers, méritera peut-être d'être étudiée plus tard. Le ministre des Postes pourrait-il nous dire maintenant si le gouvernement a élaboré un plan afin d'assurer la tenue d'un tel vote, dans l'intérêt public et dans celui de la démocratie dont il a parlé?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, à cause de notre conception de la démocratie, il nous déplaît de nous mêler des affaires d'organismes reconnus. Comme le député le sait, j'ai reçu un télégramme du Congrès canadien du Travail, qui a reçu une grande publicité. J'y ai répondu et, comme ma réponse est courte, je vais la lire:

Je vous conseille...

Je m'adresse au Congrès canadien du Travail:

... de vous servir de l'influence et du prestige dont jouit le Congrès canadien du Travail pour convaincre le Syndicat des Postiers du Canada qu'il y va de l'intérêt bien compris de ses membres, en particulier, et du mouvement ouvrier, en général, de tenir un vote secret qui permette aux syndiqués d'accepter ou de rejeter la dernière offre gouvernementale. Cela mettrait fin aux accusations selon lesquelles les syndicats ne sont pas démocratiques. En outre, il serait utile, dans l'intérêt même de tous les intéressés, que le Congrès surveille ce vote secret.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Appartient-il à la Chambre de juger si, de l'avis du ministre des Postes, le